

## Rapport sur la réforme de la voie professionnelle

Madame Brigitte Gonthier-Maurin, sénatrice des Hauts-de-Seine, pointe les écueils de la réforme de la voie professionnelle dans un rapport concernant le projet de loi de finances.

Elle constate qu' « à l'épreuve des faits, malgré la mobilisation intacte de l'ensemble des personnels, enseignants, administratifs et chefs d'établissement, [...] que la réforme ne parvient pas à répondre aux nombreuses inquiétudes qu'elle a suscitées ».

Elle « s'inquiète de la tension qui se matérialise entre deux objectifs essentiels de la réforme : augmenter le nombre de bacheliers professionnels d'une part, réduire les sorties sans qualifications, d'autre part ».

« Bien qu'il soit légitime de faire accéder un maximum de jeunes au baccalauréat, la réforme ne doit surtout pas fragiliser la scolarité des élèves les plus faibles qui n'ont plus le temps désormais de reprendre confiance en eux après des années de collège souvent difficiles », explique-t-elle.

Elle estime que « Dans son principe même, la réforme portait les germes d'un conflit entre deux priorités potentiellement antagonistes, la lutte contre le décrochage scolaire et l'élévation du niveau de qualification. Sa mise en œuvre pratique pourrait malheureusement conduire, éventuellement à augmenter le nombre de bacheliers, mais surtout à accroître les sorties du système éducatif ».

La sénatrice précise que « le ministère de l'éducation nationale a confirmé nationalement un taux de passage d'environ 78 % en 1ère professionnelle » et note :

- « des taux de redoublements significatifs » « jusqu'à 6 % dans les académies de Lille et de Versailles, soit plus que dans les anciens BEP ».
- « un nombre des sorties du système scolaire qui a augmenté de 3 points au niveau national et converge vers environ 14 % ».

Elle lance une alerte sur le fonctionnement de la seconde professionnelle « Si cette tendance se confirmait, la réforme se solderait par un accroissement sérieux des inégalités sociales et scolaires, qui signerait son échec et la nécessité d'en revoir profondément l'architecture ».

**Sur la carte des formations**, la sénatrice « conclut qu'il n'existe pas une topologie adéquate des formations professionnelles dans tous les bassins ». « Les négociations en cours entre l'État, les conseils régionaux et les organisations professionnelles pour la conclusion, région par région, des contrats de plan de développement des formations (CPRDF) n'ont pas pour l'instant débouché sur des solutions concrètes ». Ainsi, la sénatrice préconise que « la cohérence et la complémentarité des parcours soient assurées dans chaque bassin de formation, afin qu'une offre à la fois de CAP et de bac professionnel dans des spécialités proches existe au niveau d'une même zone géographique ». « À défaut, les diverses passerelles censées garantir la fluidité des parcours pour s'adapter aux besoins de chaque élève ne resteront qu'une vaine promesse. »

Elle estime « qu'il pourrait être intéressant de maintenir parallèlement à l'accès direct en trois ans une voie parallèle en deux fois deux ans par l'intermédiaire du CAP ». « Cette solution aurait également l'avantage de régler la question aiguë de la certification intermédiaire et du contrôle en cours de formation. »

« **Le diplôme intermédiaire et le contrôle en cours de formation** cristallisent une grande partie des écueils de la réforme et en mettent en évidence simultanément toutes les failles », note la sénatrice.

« La progression pédagogique est perturbée, la charge de planification et d'organisation est démesurée, le processus de certification au cours de l'année est illisible pour les élèves, la

*fiabilité des évaluations est parfaitement aléatoire, l'articulation avec les dispositifs d'accompagnement personnalisé et les périodes de formations en milieu professionnel (PFMP) est déficiente », juge-t-elle.*

De plus, les représentants des entreprises s'inquiètent, dans certaines branches, de la dissolution des BEP et de l'évanescence des certifications intermédiaires, qui risquent de conduire à un affaiblissement des qualifications de niveau V, qui peuvent être importantes dans certains métiers.

*« Tout cela donne le sentiment de beaucoup d'énergie gaspillée vainement, sans que les élèves en profitent. Les logiques organisationnelles et administratives l'emportent au détriment du pédagogique. »*

Par ailleurs elle déplore qu'avec la maîtrise « se prépare l'affaiblissement des formations dispensées dans les lycées professionnels par épuisement du recrutement de titulaires bien formés et recours massif à l'emploi précaire ».

Consulter l'intégralité du rapport <http://www.senat.fr/rap/a11-110-4/a11-110-4.html>